

assurance ne veut pas payer mes loyers suite incendie

Par **madona**, le **21/03/2010** à **22:35**

bonjour,

je possède un appartement que je louais et qui a brûlé le 30 juin 2007. mes locataires étaient bien assurés. suite à un rapport d'expertise mon assurance m'a débloqué trois fois 5000€ correspondant, disait-il, à mes pertes de loyer, mais quand mon assurance m'a réglé le montant des travaux elle m'a déduit 1500€ qui n'était plus des avances sur loyer mais des avances sur travaux. j'ai donc signé une quittance (novembre 2009) pour toucher l'argent pour commencer les travaux pensant que j'allais avoir mes remboursements pour les loyers assez rapidement. mon assureur m'a bien envoyé une autre quittance mais pour seulement 12 mois de loyers alors qu'il m'en doit 34 en me signifiant qu'il allait demander un recours auprès de l'assureur de mon locataire pour les 22 mois suivants. j'ai refusé de signer cette quittance car je pense qu'il doit me régler mes 34 mois et qu'il existe des conventions entre assurances pour s'arranger entre elles. malgré deux lettres recommandées je n'ai toujours aucune réponse. doit-on demander l'aide d'un avocat ou cela est-il normal. merci de me répondre rapidement.

Par **aie mac**, le **23/03/2010** à **18:07**

erase

Par **madona**, le **23/03/2010** à **19:07**

merci beaucoup pour vos conseils.